

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 2 juillet 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 65.5 du Règlement de la Chambre des Députés, nous vous informons que la députée Taina Bofferding souhaite reprendre à son nom la proposition de loi 8738 portant modification de la loi du 15 mars 1979 portant réglementation de la transfusion sanguine en vue de l'accès au don de sang sans égard à l'orientation sexuelle. Cette proposition de loi avait été soumise par la députée Paulette Lenert. L'auteure, qui était membre du groupe parlementaire LSAP, n'est aujourd'hui plus membre de la Chambre des Députés.

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Pour le groupe parlementaire LSAP,



Taina Bofferding

Présidente du groupe parlementaire du LSAP